

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le Vendredi vingt-six Février, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-vent se sont réunis à 18h30 à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-vent, sur la convocation qui leur a été adressée le dix neuf Février deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Christophe Pastor, Gérard Perrin, Magali Larose, Frédéric Roye, Alain Barasz, Aurinda Fernandes, Christian Richard, Cécile Castagnié, Sébastien Berg, Françoise Frances, Dimitri Guizard, Annie Camplong, Fabien Maillé, Mireille Maillé, Dominique Pujol, Mireille Portes.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Geoffrey Boulade donne pouvoir à Mireille Maillé

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Monique Bedos Moutou
Elsa Balsier

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Christophe Pastor, maire
Gérard Perrin, premier adjoint
Magali Larose, deuxième adjoint
Frédéric Roye, troisième adjoint
Alain Barasz, conseiller municipal
Aurinda Fernandes, conseillère municipale déléguée
Christian Richard, conseiller municipal
Cécile Castagnié, conseillère municipale
Sébastien Berg, conseiller municipal
Annie Camplong conseillère municipale
Dimitri Guizard, conseiller municipal
Françoise Frances conseillère municipale
Fabien Maillé, conseiller municipal
Mireille Maillé, conseillère municipale
Dominique Pujol, conseiller municipal
Mireille Portes, conseillère municipale .

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du 22 Janvier 2021.

Le compte rendu de la séance du 22 janvier est approuvé à l'unanimité.

1. Convention avec la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée portant sur les modalités techniques et financières de réfection de voirie dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement.

Les termes de la convention sont adoptés à l'unanimité, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer ladite convention.

2. Cotisation 2021 régie de développement local.

La commune est membre depuis plusieurs années de la régie de développement local qui assure le suivi des personnes bénéficiant du dispositif du plan local d'insertion par l'économie (PLIE) ainsi que la mission de référent unique du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les cotisations sont les suivantes :

Dispositif PLIE : 1,00€ par an et par habitant.

Mission Référent unique RSA:0.35€ par an et par habitant.

Fonctionnement RDL : 0.25€ par an et par habitant.

Le conseil municipal autorise le versement des cotisations pour l'année 2021.

3. Contribution annuelle 2021 – Association clic partage

Le conseil municipal alloue pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement à l'association clic partage – Maison départementale des solidarités Eliane Bauduin.

Le montant de la subvention s'élève à 0.60 euros par habitant âgé de plus de 60 ans soit un montant de 360 euros.

4. Convention de service Point Cash

Le conseil municipal approuve la signature de la convention de service Point Cash avec treize voix pour et quatre voix contre (Mireille Portes, Dominique Pujol, Mireille Maillé, Geoffrey Boulade).

La convention, signée pour une durée de cinq ans, consiste à l'implantation d'un distributeur automatique de billets et des matériels sécuritaires, Place de la mairie, entièrement géré par BRINK'S.

Le montant du forfait mensuel est fixé à 1300€ HT. Une dégressivité sera appliquée au-delà de 1500 retraits mensuels.

5. Achat d'un véhicule en remplacement du tracteur communal

Monsieur le maire signale à l'assemblée que le tracteur communal, après 20 ans de bons et loyaux services, doit être remplacé.

Il propose d'acquérir un véhicule de type tracteur avec cabine et clim, dans une fourchette de prix de 20000 à 29000€ HT avec reprise de l'ancien tracteur SAME et broyeur accotement et de faire marquer ce véhicule du logo de la commune.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

6. Achat d'une épareuse

Dans le cadre du renouvellement et d'équipement des matériels de l'équipe municipale – services techniques, monsieur le Maire propose que la commune se dote d'une épareuse. Il propose que la commune consacre de 8000 à 14000€ HT à cet achat.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

7. Fixation du mode et de la durée des amortissements

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération du 10 décembre 1996.

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, il convient de préciser et de compléter la délibération susmentionnée et de modifier certaines durées d'amortissement des futures acquisitions d'immobilisations.

Le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les durées d'amortissement et de charger monsieur le maire de faire le nécessaire.

8 Demande de subvention régionale – Région Occitanie, dispositif « aménagement et équipements touristiques », accueil logement gardien camping municipal – exercice 2021

Dans le cadre du dispositif régional « aménagement et équipements touristiques » Monsieur le maire propose de demander une subvention pour les travaux de réaménagement accueil et logement gardien camping municipal pour un montant prévisionnel de travaux de 58250€ HT, auprès de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – représentée par sa présidente Carole DELGA – hôtel de région

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'avant-projet définitif de l'opération et la sollicitation auprès de la région d'une subvention d'un montant de 25 % du montant prévisionnel de travaux, soit 14562,50€ HT

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu fin mars 2021, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix huit heures quarante.

Le maire
Christophe Pastor